



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 51 et A 34

Question orale n° 877

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur l'axe autoroutier Reims-Charleville-frontière belge. Il souhaite obtenir des précisions sur le calendrier prévisionnel de mise aux normes autoroutières de la route nationale 51 entre Rethel et Reims, et de la réalisation du chaînon manquant de l'autoroute A34 entre Charleville-Mézières et la Belgique, ainsi que l'engagement de l'État quant à son cofinancement.

Texte de la réponse

AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES EN CHAMPAGNE-ARDENNE

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Warsmann, pour exposer sa question, n° 877, relative à l'aménagement des infrastructures routières en Champagne-Ardenne.

M. Jean-Luc Warsmann. Je voudrais d'abord vous remercier publiquement, monsieur le secrétaire d'État à l'aménagement du territoire, pour la visite que vous avez bien voulu effectuer hier dans mon département des Ardennes au cours de laquelle vous avez annoncé la conclusion d'un contrat territorial très attendu dans ce département qui, comme chacun sait, rencontre de grandes difficultés économiques et sociales.

Je souhaite rappeler la nécessité d'achever dans les meilleurs délais l'axe autoroutier Reims-Charleville-Mézières-frontière belge. Ces travaux sont en effet indispensables pour permettre à la fois de relier par un itinéraire autoroutier continu un axe européen nord-sud reliant notamment Rotterdam à Marseille mais également d'améliorer les infrastructures de communication du département des Ardennes afin de renforcer ses atouts économiques ainsi que l'attractivité générale du département.

Très concrètement, monsieur le secrétaire d'État, je voudrais poser plusieurs questions.

D'abord, quand la liaison autoroutière du tronçon Reims-Rethel sera-t-elle mise aux normes, pour rendre possible le passage, sur ce tronçon, de la vitesse maximale de 110 à 130 kilomètres-heure ?

Ensuite, quand est-il prévu de publier la déclaration d'utilité publique et quel est le calendrier probable de réalisation du tronçon reliant Charleville-Mézières à la frontière belge ?

Enfin, le Gouvernement confirme-t-il le principe de la mise en place de crédits d'État pour cofinancer l'opération avec les collectivités locales, ce qui implique, me semble-t-il, l'inscription de cette construction parmi les premières réalisations de la future agence pour les infrastructures de transports qui est en cours de constitution ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à l'aménagement du territoire.

M. Frédéric de Saint-Sernin, secrétaire d'État à l'aménagement du territoire. Monsieur le député des Ardennes, je suis très touché des mots aimables que vous venez d'exprimer à mon endroit. J'en profite pour vous remercier de l'accueil que vous m'avez réservé hier lors de ma trop brève visite dans votre beau département des Ardennes. Soyez assuré que vous trouverez dans mon secrétariat d'État toute la présence et la dynamique nécessaires pour vous aider à régler les difficultés que peut connaître ce département, qui m'est d'ailleurs très cher sur un plan personnel.

M. Jean-Luc Warsmann. Merci, monsieur le secrétaire d'État.

M. le secrétaire d'État à l'aménagement du territoire. Votre question porte sur la mise aux normes autoroutières de la RN 51 et sur la réalisation du chaînon manquant de l'autoroute A.34 entre Charleville-Mézières et la Belgique.

Comme vous le savez, un grand pas a été franchi en décembre dernier. Depuis cette date, Charleville-Mézières est relié à Reims, et par là au reste du réseau autoroutier, par une deux fois deux voies en continu. Afin de disposer d'une véritable autoroute de bout en bout, il est nécessaire de procéder à cette mise aux normes entre Reims et Rethel. Une enquête parcellaire est en cours. Commencée le 16 juin, elle s'achèvera le 2 juillet 2004. Cette enquête parcellaire permettra de réaliser les acquisitions foncières complémentaires indispensables.

Je vous indique toutefois qu'une enveloppe de 1 million d'euros est réservée pour lancer les premiers travaux, une première partie est d'ailleurs d'ores et déjà affectée. Je veillerai à assurer l'année prochaine une poursuite satisfaisante de cette opération.

S'agissant du maillon manquant de l'A 34, la fameuse branche ouest de l'Y ardennais, le CIADT du 18 décembre dernier a réaffirmé le caractère prioritaire de sa réalisation. L'enquête publique devrait être lancée à la fin de cette année, avec un calendrier qui reste ambitieux. L'Agence de financement des infrastructures de transports, dont la création a été décidée lors du CIADT et qui sera opérationnelle en 2005, contribuera, au travers de l'enveloppe de 7,5 millions d'euros arrêtée par le Premier ministre, à ce projet. Par ailleurs, je vous rappelle que cette opération est éligible au FEDER, ce qui devrait également en favoriser la réalisation.

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Warsmann.

M. Jean-Luc Warsmann. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'État, de ces éléments de réponse qui semble bien prendre en compte l'importance de cet axe, tant pour l'Europe que pour le département.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 877

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : équipement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4809

Réponse publiée le : 30 juin 2004, page 5656

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 juin 2004